



Servitudes d'Urbanisme

Porter à connaissance de l'État à l'échelle de la Communauté de communes CHALOSSE TURSAN

Mise à jour du document : 06/02/18

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

www.landes.gouv.fr



PRÉFET DES LANDES

**Liste des Servitudes d'Urbanisme
et autres limitations d'utilisation des sols**

**Communauté de Communes
Chalosse Tursan**

Communes :

Aubagnan, Audignon, Arboucave, Aurice, Banos, Bas-Mauco, Bats, Castelnau-Tursan, Castelner, Cauna, Cazalis, Clèdes, Coudures, Dumes, Eyres Moncuge, Fargues, Geaune, Hagetmau, Haut-Mauco, Horsarrieu, Labastide-Chalosse, Lacajunte, Lacrabe, Lauret, Mant, Mauries, Miramont Sensacq, Momuy, Monget, Monségur, Montaut, Montgaillard, Montsoué, Morganx, Payros Cazautets, Pécorade, Peyre, Philondenx, Pimbo, Poudenx, Puyol Cazalet, Saint-Cricq-Chalosse, Sainte-Colombe, Saint-Sever, Samadet, Sarraziet, Serres-Gaston, Serreslous-et-Arribans, Sorbets, Urgons

- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone de préemption des espaces naturels sensibles
- Secteurs de nuisances sonores liées à la route et à la voie ferrée
- Forêts publiques gérées par l'ONF (ancienne servitude d'utilité publique A1)
- Réseau télécommunication